ANGLO-ESPAGNOLS. ‖ Se dit aussi des Anglais mêlés aux Espagnols : *C'est sur les* ANGLO-ESPAGNOLS *que Soult remporta la fameuse victoire de Toulouse.* ‖ **Anglo-Français**, Qui tient de l'anglais et du français ; qui est composé d'Anglais et de Français : *La flotte* ANGLO-FRANÇAISE *a détruit Bomarsund. Henri VI, le roi de funeste mémoire, le monarque* ANGLO-FRANÇAIS. (Fr. Michel.) *Le parler* ANGLO-FRANÇAIS *de Perlet faisait pouffer de rire toute la salle.* (Balz.) ‖ **Anglo-Indien, enne.** Se dit des Anglais qui habitent l'Inde : *Les hommes de la sépulture ne furent donnés qu'aux soldats* ANGLO-INDIENS. (Méry.) *Il fallait prévoir aussi qu'une bataille formidable s'engagerait entre des spectres chauves et les soldats* ANGLO-INDIENS. (Méry.) *Ce serviteur* ANGLO-INDIEN *laissait fort difficilement deviner son âge.* (Méry.) *Depuis deux ans j'ame une jeune* ANGLO-INDIENNE, *miss Arnada.* (Méry.) ‖ **Anglo-Maltais, aise.** Se dit d'un habitant de Malte qui est d'origine anglaise : *Parmi les Européens établis en 1849 en Algérie, il y avait, d'après le* Moniteur algérien, 6,943 ANGLO-MALTAIS. ‖ **Anglo-mérinos.** V. MOUTON. ‖ **Anglo-Normand, ande.** Se dit des Normands qui, après avoir suivi Guillaume le Conquérant en Angleterre, s'amalgamèrent avec l'élément anglo-saxon qui jusqu'alors avait dominé dans ce pays. Se dit aussi de leurs descendants ou de ce qui leur est propre : *Les* ANGLO-NORMANDS *forment encore une partie de l'aristocratie anglaise. Poésie* ANGLO-NORMANDE. *Les lois* ANGLO-NORMANDES. ‖ *L'Anglo-normand*, La langue parlée en Angleterre depuis la conquête de ce pays par Guillaume, duc de Normandie, jusque vers le milieu du XIIIe siècle, et qui a servi de base à l'anglais moderne : *L'*ANGLO-NORMAND *domine dans le langage de l'aristocratie, l'anglo-saxon dans celui du peuple.* ‖ *Les Anglo-Normandes*, Groupe d'îles anglaises situées vis-à-vis de la côte de Normandie et comprenant Jersey, Guernesey, Aurigny et Sark. ‖ **Anglo-normannique.** Diplom. Se dit d'une écriture qui se composait de caractères saxons et de caractères français. Au moyen âge, on s'en servait pour rédiger les actes publics. ‖ **Anglo-russe.** Qui est composé d'Anglais et de Russes : *L'armée* ANGLO-RUSSE. *La flotte* ANGLO-RUSSE.

— Il est facile de comprendre que la liste de ces alliances de mots pourrait être beaucoup plus longue. Supposons que les Anglais fassent alliance avec les Hurons, avec les Lapons, avec les Patagons, les Caraïbes, les Iroquois, etc., on dirait, pour exprimer ce bizarre amalgame, les *Anglo-Hurons*, les *Anglo-Lapons*, les *Anglo-Patagons*, les *Anglo-Caraïbes*, les *Anglo-Iroquois*, etc.

ANGLO-SAXON, ONNE adj. Qui appartient, qui a rapport aux Anglo-Saxons : *Race* ANGLO-SAXONNE. *Langue* ANGLO-SAXONNE. *Dialecte* ANGLO-SAXON. *Lois, coutumes* ANGLO-SAXONNES. *Ce mot est d'origine* ANGLO-SAXONNE. *C'est un homme de taille moyenne, dont la figure offre le type de la race* ANGLO-SAXONNE. (Th. Gautier.)

— **Encycl.** Linguist. LANGUE ANGLO-SAXONNE. Les invasions successives des Saxons, des Angles et des Pictes dans l'île de Bretagne, eurent pour résultat l'introduction dans ce pays des mœurs, des coutumes, des races et des idiomes germaniques. Les trois peuples que nous venons de nommer appartenaient à une même souche, et leurs langues ne présentaient entre elles que des différences insignifiantes. La langue anglo-saxonne est un des plus anciens dialectes germaniques que l'on parlait dans la basse Allemagne tout entière. Elle est sœur du mésogothique et de l'islandais. Le plus ancien monument qui nous en ait été conservé est un fragment de la traduction de la Bible faite par Cædmon, moine anglo-saxon du VIIe siècle, qu'a reproduite Alfred le Grand dans sa traduction de Bède. La langue anglo-saxonne, importée dans la Grande-Bretagne, subit quelques légères modifications en s'assimilant un certain nombre d'éléments cimbriques, et en recevant quelques mots latins et francs que les missionnaires apportèrent au peuple païen avec le christianisme. L'invasion danoise contribua aussi à donner à la nouvelle langue son génie caractéristique, en y introduisant certaines tournures scandinaves ; toutefois, l'anglo-saxon de Bède et d'Alfred le Grand se maintint pur jusqu'à l'apparition de Guillaume le Conquérant. On retrouve les débris de l'anglo-saxon non-seulement dans l'anglais actuel, mais encore dans les dialectes Frisons, du bas Allemand, du Jutland, et surtout dans les patois de l'Ecosse méridionale. En même temps que la langue, disparut l'écriture dite anglo-saxonne, qui ressemblait beaucoup au genre d'écriture usité en Italie et en France dans le VIe et le VIIe siècle, et qui dut être apportée en Angleterre par les prêtres sortis de ce pays.

L'anglo-saxon possédait tous les traits caractéristiques des idiomes germaniques. Dans les plus anciens monuments qui nous en restent, on retrouve le *th* moderne, et un autre son analogue, le *dh*. Il est probable que les voyelles sonores qu'on remarque en assez grand nombre dans l'anglo-saxon devaient se prononcer d'une manière moins éclatante que dans les langues du Midi. Les aspirations y étaient aussi plus nombreuses que dans l'anglais moderne.

— LITTÉRATURE ANGLO-SAXONNE. Le christianisme apporta aux Anglo-Saxons les premiers éléments de civilisation. Les nouveaux convertis apprenaient à lire et à écrire. Augustin établit à Cantorbury une école qui servit de modèle à toutes celles qui furent créées ensuite. Cependant l'instruction était plus exclusivement réservée au clergé. L'Irlande était aussi renommée par l'enseignement que saint Patrik y avait institué, et nombre de jeunes Anglo-Saxons s'en allaient étudier à « l'île Sainte. » Quand on voulait acquérir une instruction tout à fait supérieure, on se rendait en France et en Italie. La théologie, le latin, l'anglo-saxon, l'arithmétique, l'astronomie et la musique étaient les principales sciences cultivées en Angleterre. Aldhem, le premier savant saxon dont parle l'histoire, s'était acquis une grande réputation par son habileté à écrire l'anglo-saxon et le latin ; joueur de harpe et chanteur, il est connu par un remarquable poëme en l'honneur de la Vierge. Un Grec de Tarse, Théodore, et un abbé nommé Adrien, vinrent en Angleterre en 668 et donnèrent une nouvelle impulsion aux études littéraires. Ils apprirent à fond à leurs élèves le latin et le grec, et ils commencèrent à former une bibliothèque, dans laquelle on trouvait les textes originaux d'Homère, de saint Chrysostome, etc. L'initiative de ces deux hommes contribua beaucoup à répandre en Angleterre le goût de l'antiquité grecque et romaine. Les écoles monastiques les plus célèbres qui se fondèrent alors furent celles de Weremouth, Westminster, Saint-Albans, Worcester, Malmesbury et Glastonbury. Parmi les théologiens et les savants les plus renommés qu'elles produisirent, on cite Wilbrod, qui se rendit en Frise ; Boniface ou Winfried, en Allemagne ; Bède le Vénérable (mort en 735), auteur de l'histoire ecclésiastique de son pays ; Alcuin, qui vint à la cour de Charlemagne, et fit revivre en France le goût des lettres près de s'éteindre ; Adaman, qui écrivit des biographies et une description de la Palestine. Après la mort de Bède, le mouvement intellectuel commença à se ralentir en Angleterre. Les Danois, dans leurs descentes réitérées, brûlaient les monastères, pillaient les bibliothèques, massacraient les prêtres. La Bretagne allait retourner à l'état de barbarie, dont elle était sortie à grand'peine. A ce moment apparaît le roi Alfred le Grand, qui s'était instruit dans ses voyages et qui venait en Angleterre plein d'enthousiasme pour les lettres et les sciences. Il ordonne la création de nouvelles écoles, ou l'extension de celles qui étaient déjà créées. Il rend l'enseignement obligatoire, et réunit à sa cour les savants les plus renommés de tous les pays. Parmi eux se trouvait le moine Asser de Saint-Davids, qui a écrit la vie d'Alfred. Encouragés par l'exemple du roi, la nation se créa une littérature écrite, plus riche que celles de tous les autres peuples germains de cette époque. Alfred lui-même ne dédaigna pas d'écrire de sa main royale nombre d'ouvrages qui sont restés célèbres. Outre des fables, des poésies, des contes, des légendes, etc., qu'il composa lui-même, il a traduit en anglo-saxon de nombreux et importants ouvrages, tels que les fables d'Esope, l'histoire d'Orosius, ainsi que ses notices géographiques, la *Consolation philosophique* de Boèce, l'histoire ecclésiastique de Bède le Vénérable, etc. Mais ses successeurs n'héritèrent pas de son goût pour l'étude, et la théologie scolastique vint entraver le progrès des lumières. En même temps, les Danois renouvelaient leurs terribles incursions, et débarquaient pour mettre à sac les monastères, les villes et les bibliothèques ; c'est ainsi qu'en 1009 ils brûlèrent Oxford, et l'année suivante Cambridge. Alors les ténèbres de l'ignorance envahirent de nouveau l'Angleterre, et l'archevêque d'York, Oswald, fut obligé de faire venir de France des maîtres pour enseigner le droit canonique et la grammaire. Camut le Grand rétablit les écoles, mais ses fils furent loin d'imiter leur père, et Harald pilla même Oxford. Enfin les sciences et les lettres trouvèrent quelque protection sous Edouard le Confesseur, qui avait été élevé en Normandie et qui reproduisit à sa cour les usages de politesse et d'élégance qu'il avait pratiqués sur le continent.

C'est alors que l'invasion normande introduisit violemment la langue et la littérature françaises. On a déjà vu comment la langue des vainqueurs et la langue des vaincus se sont fusionnées en une langue intermédiaire, qui est l'anglais moderne. Quelque temps après la conquête, le peuple anglo-saxon conserva encore les débris de ses vieilles légendes, et continua à les chanter dans sa langue. Mais peu à peu ces dernières protestations contre les maîtres disparurent, et l'anglo-saxon passa à l'état de langue morte.

ANGLO-SAXONS, nom donné aux peuples germaniques qui envahirent la Grande-Bretagne au VIe siècle, et y fondèrent l'Heptarchie et y conservèrent l'autorité jusqu'à la conquête de Guillaume le Conquérant, en 1066.

ANGLOBERT s. m. (an-glo-bèr). Ornith. Espèce de canard qui appartient à la Perse.

ANGLOIR s. m. (an-gloir — rad. *angle*). Techn. Fausse équerre ; instrument propre à prendre toutes sortes d'angles.

ANGLOIS s. m. (an-gloi). Tourte de dessert garnie de prunes.

ANGLOMAN adj. m. (an-glo-man). Synonimité de *anglomane*. Il n'a guère été employé que par Rivarol : *Les Anglais se sont ranimés sur leur Shakspeare, et ont voulu le mettre fort au-dessus de notre Corneille ; en France, des esprits chagrins et* ANGLOMANS *ont pris la chose avec une humeur assez sérieuse.*

ANGLOMANE adj. (an-glo-ma-ne — de *anglomanie*). Qui donne dans l'anglomanie ; qui imite, admire tout ce qui appartient aux Anglais, à l'Angleterre : *Il ne se serait montré partout qu'en costume grec moderne, s'il n'était craint les railleries des comtes et des barons* ANGLOMANES. (Champfleury.) *Alfred passa près de lui, appuya sur le bras d'un jeune chevalier* ANGLOMANE, *dont la cravate blanche avait six pouces de hauteur.* (P. Féval.) ‖ On l'applique même quelquefois aux choses : *Je comprends très-bien que madame Dupin ait préféré des utopies de l'abbé de Saint-Pierre aux doctrines* ANGLOMANES *de Montesquieu.* (G. Sand.)

— Substantiv. Celui, celle qui est anglomane : *C'est un* ANGLOMANE ; *une jeune* ANGLOMANE. *Certains* ANGLOMANES *se sont imaginé qu'il n'était pas de mot anglais qui ne pût être naturalisé français par leur protection.* (Arnault.) *On souffre de voir l'*ANGLOMANE *se donner tant de mal pour étaler l'exiguïté de ses habits.* (A. Rabot.) *Un* ANGLOMANE *arrive de Londres plein d'enthousiasme pour les chemins de fer et les voitures à vapeur.* (G. Davidson.)

ANGLOMANIAQUE adj. et s. (an-glo-ma-ni-a-ke — rad. *anglomanie*). Syn. de *anglomane* : *Dans un voyage que Garrick fit à Paris, tous les* ANGLOMANIAQUES *de cette capitale lui rendirent d'adorations.* (Mercier.) ‖ Ce mot n'a pas fait fortune.

ANGLOMANIE s. f. (an-glo-ma-ni — de *anglo* et de *manie*). Admiration exclusive, exagérée de tout ce qui appartient à l'Angleterre, aux Anglais, langue, institutions, usages, modes, etc. : *Ne pourrait-on, sans être accusable d'*ANGLOMANIE, *accepter le mot* fashionable *pour designer un goût très-bon ?* (Arnault.) *Un violent accès d'*ANGLOMANIE *introduisit dans nos jardins une grande quantité d'arbres exotiques.* (Viel.) *Le voyage, renommé comme tant d'autres du spécieux prétexte de l'*ANGLOMANIE, *n'avait pas cependant pour but les modes anglaises.* (R. de Beauv.) *A son air aristocratique se mêlait je ne sais quel parfum d'*ANGLOMANIE *visible au premier coup d'œil.* (Alex. Dum.) *Ce n'est pas assez d'avoir emprunté à l'Angleterre ses chapeaux puritains, ses habits étriqués, son régime constitutionnel, ses ignobles tabagies ; la France, dans le paroxysme de son* ANGLOMANIE, *a voulu posséder son cheval de pari.* (Toussenel.)

Redoutons l'*anglomanie*,
Elle a déjà gâté tout. BÉRANGER.

— **Encycl.** Voltaire et Montesquieu furent chez nous les premiers admirateurs passionnés des idées anglaises, et leur admiration s'explique aisément par ce seul fait, que les Anglais jouissaient de la liberté quand nous en étions privés. Mais ce n'était point là de l'*anglomanie* proprement dite, ce n'était que l'appréciation juste d'un état politique et social dont la France d'alors ne pouvait fournir les éléments. Voltaire ne fut pas plus *anglomane* quand il popularisa chez nous le système de Newton ; toutes les nations du monde envient Newton à l'Angleterre, et toutes le font ainsi que reconnaître dans ce génie un grand homme. Shakspeare mérite aussi d'être admiré comme un grand poète ; mais ceux qui disent qu'il éclipse Corneille et Racine nous le véritables *anglomanes*, car ils ne sont pas justes pour leur pays, et si Shakspeare les a surpassés par la fécondité de son imagination créatrice, il s'est placé trop souvent au-dessous d'eux par le désordre monstrueux, par la fantaisie, où le bon goût n'est pas assez respecté. C'est en ce sens que Voltaire disait : « *Je sais bien qu'on trouve de l'or dans son fumier* ». A une époque plus rapprochée de nous, les poésies de lord Byron eurent une vogue extraordinaire, et tous nos jeunes poètes, marchant sur ses traces, se crurent obligés de maudire la société, en se posant au-dessus d'elle comme des génies méconnus, blasés, révoltés contre toutes les lois divines et humaines : c'était encore de l'*anglomanie*. Aujourd'hui les jeunes gens du grand monde, ou qui veulent paraître tels, ont des *grooms*, des *jockeys*, des chevaux *purs sang* ; ils se font jockeys eux-mêmes pour courir dans les *steeple-chases*, au risque de s'y faire casser bras et jambes ; ils ont toujours à la bouche les mots *turf*, *handicap*, *sport*, *stud-book*, etc. ; ils ne les comprennent pas bien peut-être, mais ils les prononcent devant des gens qui ne les comprennent pas mieux, et s'ils les emploient de travers, personne ne s'en aperçoit : c'est l'*anglomanie* poussée jusqu'au ridicule. Enfin il y a une autre sorte d'*anglomanie* qui consiste à préférer les mots anglais alors que notre langue en fournit d'excellents : par exemple, il y a des gens qui, trouvant l'expression *chemin de fer* trop vulgaire, diront plutôt *rail-way*, en prononçant *raille* la première syllabe, ce qui fait qu'ils ne seront compris que par les Français ni par les Anglais ; ou bien ils diront *banknote* pour billet de banque, *lady* anglaise au lieu de dame anglaise, *gentleman* pour homme du monde, etc., toujours en défigurant la prononciation des mots. Ne comprendra-t-on jamais que chaque peuple a son génie particulier, qu'il est sage d'emprunter aux étrangers ce qu'ils peuvent avoir de bon, mais que c'est toujours une folie d'emprunter des mots quand ils ne sont pas nécessaires, et qu'enfin les choses mêmes, quand on les emprunte, doivent être *traduites*, c'est-à-dire modifiées, pour se plier à nos idées et à nos mœurs ?

ANGLOMANISANT (an-glo-ma-ni-zan) part. prés. du v. Anglomaniser.

ANGLOMANISÉ, ÉE (an-glo-ma-ni-zé) part. pass. du v. Anglomaniser.

ANGLOMANISER v. n. ou int. — rad. *anglomanie*). Imiter servilement les mœurs, les coutumes anglaises : *Depuis qu'il y a un embargo entre la Tamise et la Seine, dites-moi si nos Parisiens ont encore le ridicule d'*ANGLOMANISER. (Mercier.) ‖ Ce mot n'a pas été adopté.

S'anglomaniser, v. pr. Se faire, s'habituer aux mœurs, aux coutumes anglaises.

ANGLOMÈTRE s. m. (an-glo-mè-tre — de *angle*, et du gr. *metron*, mesure). Géom. Instrument propre à mesurer les angles.

ANGLOMÉTRIE s. f. (an-glo-mé-tri — rad. *anglomètre*). Géom. Théorie, pratique de la mesure des angles.

ANGLOMÉTRIQUE adj. (an-glo-mé-tri-ke — rad. *anglomètre*). Géom. Qui concerne l'anglométrie.

ANGLOPHILE s. et adj. (an-glo-fi-le — de *anglo*, pour *Anglais*, et du gr. *philos*, ami). Partisan des Anglais : *N'aurais-je point sujet à mon tour d'accuser de felonie les abolitionnistes* ANGLOPHILES ? (Proudh.) ‖ Il ne faut pas confondre ce mot avec *anglomane*, qui indique l'abus, la manie d'imitation de tout ce qui est anglais.

ANGLOPHILIE s. f. (an-glo-fi-li — rad. *anglophile*). Affection pour les Anglais, qui porte à les défendre, à les louer, à les citer comme modèles : *L'*ANGLOPHILIE *est fort à la mode en haut lieu.* (P. Féval.)

ANGLOPHOBE s. et adj. (an-glo-fo-be — de *anglo*, pour *Anglais*, et du gr. *phobos*, crainte, peur). Qui déteste les Anglais, qui les a en horreur.

ANGLOPHOBIE s. f. (an-glo-fo-bi — rad. *anglophobe*). Haine, horreur des Anglais. *Vous êtes atteint d'*ANGLOPHOBIE. *L'anglomanie et* l'ANGLOPHOBIE *sont deux néologismes qui expriment deux vieilles choses.* (B. Barbe.)

ANGLOU, lieu d'Arménie ou, l'an 543, une armée de 30,000 Romains, commandés par Dagisthée, fut défaite et taillée en pièces par 4,000 Perses.

ANGLURE, ch.-lieu de cant. (Marne), arrond. d'Epernay, sur l'Aube ; pop. aggl. 859 hab. — pop. tot. 878 hab. Charmante situation ; commerce de grains.

ANGO ou **ANGOT** (Jean), riche armateur de Dieppe, né vers la fin du XVe siècle, fut nommé gouverneur de la ville par François Ier, qui l'avait reçu avec une magnificence inouïe dans un de ses voyages en Normandie. Les Portugais en étaient en plein de jalousie un de ses vaisseaux en pleine paix, il arma pour son propre compte, fit voile vers l'embouchure du Tage et répandit la terreur jusque dans Lisbonne. Le roi de Portugal fut obligé de payer une indemnité aux bourgeois de Dieppe. Ango seconda les armements contre l'Angleterre, fit des prêts considérables à François Ier et mourut presque ruiné, en 1551.

ANGO (MADAME). V. ANGOT.

Ango, drame en cinq actes, de MM. Félix Pyat et Auguste Luchet, représenté pour la première fois sur le théâtre de l'Ambigu-Comique, à Paris, le 29 juin 1835. Cette pièce, qui, comme toutes celles de M. Félix Pyat, renferme des intentions philosophiques et des allusions politiques, fut fort applaudie, quoique le dénoûment en fût mutilée. On y voit François Ier entrant dans la chambre d'une jeune femme et se trouvant en présence du célèbre armateur dieppois. Interdit et confus, il refuse de se battre, et, dans sa frayeur, il se trouve mal. Alors Ango accable ce corps inerte d'imprécations qui rappellent, par leur violence, celles que Tribulet lance sur le sac qui renferme, du moins il le suppose, le royal cadavre. Le lendemain de la première représentation d'*Ango*, le ministère exigea du directeur des suppressions ; ce dernier obéit, malgré la résistance des auteurs. Le drame avait réussi, il ne voulait pas le voir interdire. La commission des auteurs dramatiques s'émut et protesta ; protestation inutile. Quelques jours plus tard, l'attentat de Fieschi (28 juillet) fournit l'occasion de déployer une sévérité plus grande, et, au milieu de la panique du ministère, *Ango* disparut définitivement de l'affiche. Du reste, nous ne mentionnons cette pièce, tombée aujourd'hui dans l'oubli, qu'à cause des circonstances dans lesquelles elle fut représentée.

ANGOISSANT (an-goi-san) part. prés. du v. Angoisser.

ANGOISSE s. f. (an-goi-se — du lat. *angustia*, resserrement ; d'*angustus*, étroit, lequel vient d'*ango*, je serre. Ce mot a passé par un grand nombre de transformations : Rabelais donne *angustie* ; puis sont venus *angussie*, *angusse*, *angosse*, et enfin *angoisse* ; mais la racine primitive paraît être le bas-breton *aucou* ou *angou*, qui signifie étroit, pressé, vexé). Sentiment de tristesse, d'anxiété, accompagné d'une grande difficulté de respirer et d'une sorte de resserrement à l'épigastre : *Dans les crises nerveuses, on éprouve presque toujours de l'*ANGOISSE. — Au pl. et par ext., Souffrances physiques très-violentes : *Nous regardons la mort, non-seulement comme le plus grand malheur, mais encore comme un mal accompagné de la plus vive douleur et des plus pénibles* ANGOISSES. (Buff.) *Atteint d'une maladie douloureuse, il supporta les longues et cruelles* ANGOISSES *avec une sérénité stoïque.* (Mignet.)

Ah ! si dans mes tourments vous descendiez, mon père,
Je vous arracherais des larmes de pitié,
Les *angoisses* du corps n'en sont qu'une moitié.
C. DELAVIGNE.

— Fig. Douleur morale profonde, affliction mêlée d'inquiétude, de crainte : *Vivre dans d'extrêmes, de mortelles* ANGOISSES. *Le roi de France avoit grande* ANGOISSE *au cœur, quand il voyoit ses gens ainsi desconfire.* (FROISSART.) *Mille douleurs, mille afflictions nous pressent, calent sans cesse, et les* ANGOISSES *nous trouvent toujours trop proches.* (BOSS.) *Immobile, colle sur mon siege, compasse de tout mon corps, je suis d'*ANGOISSES. (ST-SIM.) *Toute la terre est un lieu de tribulations et d'*ANGOISSES *pour une mauvaise conscience.* (FÉN.) *Les* ANGOISSES *de l'amour maternel se peignent dans tous les traits de Niobé.* (Mme de STAËL.) *Clisson éprouva des* ANGOISSES *de repentir et désirait qu'on ne lui eût pas obéi.* (Anquet.) *Déjà les peuples n'habitent que des décombres ; ils sentent en eux comme une grande* ANGOISSE. (Lamennais.) *Le bonheur tranquille disparut, elle fut en proie à toutes les* ANGOISSES *des passions.* (H. Beyle.) *Moi, sans croyances décidées, j'ai souvent ri-mé de quelques illusions de l'éternité qui faisaient oublier aux malheureux les terreurs de la mort ou les* ANGOISSES *de la vie.* (E. SUE.) *C'est avec une inexprimable* ANGOISSE *que chacun attendait le moment où Othello reparaîtrait.* (E. SUE.) *Quelle terrible* ANGOISSE *agitait son cœur !* (Balz.) *Toute joie terrestre est suivie d'*ANGOISSES, *de mécontentement.* (BOSS.) *Un moment, une sueur plus froide lui passa sur le front, une* ANGOISSE *plus mortelle lui serra le cœur.* (Alex. Dum.) *Mais c'est la douleur, l'embarras devint plus douloureux, plus dévorant entre nous.* (Lamart.) *Il faut à celui qui gouverne la manœuvre ou le feu, la sérénité du visage dans* l'ANGOISSE *du cœur, pour faire lire la confiance dans les yeux du chef.* (Lamart.) *Le but de la femme est la maternité, avec toutes ses* ANGOISSES *et toutes ses sollicitudes.* (G. Sand.)

... *Angoisse* prévue est à demi passée.
BÉRANGER.

Ce n'est pas ce qu'on croit que d'entrer chez les dieux ;
Cet honneur a souvent de mortelles *angoisses*.
LA FONTAINE.

L'air résonne des cris qu'au ciel chacun envoie :
Albe en jette d'*angoisse*, et les Romains de joie.
CORNEILLE.

Quelle *angoisse* mortelle
Me causait de ses bras l'étreinte paternelle !
DELAVIGNE.

— Philol. Au sujet des vers de Corneille, cités plus haut, Voltaire fait la remarque suivante : « On ne dit plus guère ANGOISSE. Quel mot lui a-t-on substitué ? *Douleur, peine, affliction* ne sont pas des équivalents. ANGOISSE exprime la douleur pressante et la crainte à la fois. » Cette dernière partie de l'observation de Voltaire est d'une grande justesse ; mais les exemples que nous venons de citer prouvent surabondamment que ce mot est d'un emploi très-fréquent, du moins en prose.

— Tératol. *Poire d'angoisse*, Espèce de poire très-âpre, même quand elle est arrivée à sa complète maturité. Dans certains pays, on appelle ces sortes de poires tout simplement, mais énergiquement, des *serre-gueule*.

— Par anal. Instrument de torture dont on se servait autrefois pour bâillonner quelqu'un. On introduisait dans la bouche du patient la *poire d'angoisse*, qui s'ouvrait au moyen d'un ressort, se développait en forme de poire et étouffait complétement les cris. Les voleurs s'en servaient également pour bâillonner ceux qu'ils dépouillaient. Cet instrument paraît avoir été inventé par un certain Gaucher, capitaine qui servait au temps de la Ligue dans le parti espagnol, et on l'aurait ainsi appelée à cause de sa ressemblance avec la *poire d'angoisse*, qui, elle-même, devrait son nom à *Angoisse*, petit village du Périgord où ce fruit a été trouvé. Mais il est plus probable que le fruit doit son nom à son âpreté, et l'instrument, à sa forme d'abord, puis à la douleur qu'il cause.

— Fig. *Manger, avaler des poires d'angoisse*, Éprouver des mortifications sensibles, de grands chagrins : *Le poëte Villon se plaignait de ce qu'en prison on lui avait fait* MANGER *maintes* POIRES D'ANGOISSE. *Il lui a fait* AVALER *des* POIRES D'ANGOISSE. (Acad.) *Ceux de l'ouse, ayant ainsi commencé avec les princes de Bourbon, leur voulurent faire* AVALER *d'autres* POIRES D'ANGOISSE. (Regnier de la Planche.)

—**Syn. Angoisses, affres, transes.** V. APFRES.

ANGOISSÉ, ÉE (an-goi-sé) part. pass. du v. Angoisser : *L'homme est tourmenté par le présent, ennuyé du passé,* ANGOISSÉ *par l'adveniir.* (CHATTON.) *Nous sommes affligés au dedans et au dehors par la tentation ; mais nous ne sommes pas* ANGOISSÉS ; *c'est-à-dire resserrés dans notre cœur.* (BOSS.)

ANGOISSER v. a. ou tr. (an-goi-sé — rad. *angoisse*). Causer de l'angoisse, tourmenter, chagriner : *Olivier sent que la mort moult* l'ANGOISSE. (Chanson de Roland.) *La vue des maux d'autrui me tourmente, et les angoisses des autres m'*ANGOISSENT *naturellement.* (Montaigne.)

— Ce mot, que la plupart des lexicographes traitent de néologisme, est très-ancien, de plus très-expressif, et l'on doit savoir gré à Mme George Sand d'avoir cherché à le rajeunir : *Il ne s'agit pas de cela, mais de Joset, dont la santé m'*ANGOISSE *beaucoup le cœur.* (G. Sand.) *Ce qui m'*ANGOISSE *et a quoi je ne veux pas me soumettre, c'est que je vois venir tes peines.* (G. Sand.)

S'angoisser, v. pr. Exprimer la douleur, l'angoisse ; se dit des choses : *Et les voeux s'*ANGOISSENT, *une larme brilla dans ses yeux : je ne l'oubliera de ma vie.* (A. Chevalier.)

ANGOISSEUSEMENT adv. Avec angoisse, avec anxiété, douleur : *Il faut acquérir son vivre* ANGOISSEUSEMENT *en mariage pour plusieurs personnes.* (Gerson.)

ANGOISSEUX, EUSE adj. (an-goi-seu, euze — rad. *angoisse*). Tourmenté, inquiet, chagrin : *Cette nuit fut la rogne fort* ANGOISSEUSE *quant lon lui dist qu'ils ne viendroient huy.* (Lancelot du Lac.) *Vous êtes trop* ANGOISSEUSE. (BOSS.) ‖ Pénible, douloureux, en parlant des choses : *Je tiendrai la partie de grâce si me faites promptement mourir, plutôt que me laisser languir plus longtemps en ces* ANGOISSEUSES *misères.* (Montaig.) *Celui qui assemble richesses est toujours* ANGOISSEUX *et en souci.* (Le Songe du Vergier.) *Ne vous faites pas de la confession un exercice* ANGOISSEUX. (BOSS.) *Dans les temps, l'homme et l'enfant des pensées vaines et gratuitement* ANGOISSEUSES. (Ballanche.)

Dame, fait-il, je meurs pour vous ;
Mon cœur en est mouit *angoisseux*.
MARIE DE FRANCE.

Mon corps et mon esprit vaquoient sans nulle cesse,
Les soucis me faisoient une *angoisseuse* presse.
PH. DEPORTES.

ANGOLA s. m. (an-go-la). Ling. Langue parlée dans le royaume d'Angola.

ANGOLA, contrée de l'Afrique, dans la Nigritie méridionale, baignée à l'O. par l'Atlantique, bornée au N. par la rivière Danda, qui la sépare du Congo ; au S., par la rivière de Coanza, qui la sépare du Benguela, à l'E. par le pays de Malemba, encore peu exploré ; situé entre 8° 20′ et 9° 15′ de lat. S., et entre 11° 40′ et 16° 40′ de long. E., environ 560 kilom. de longueur de l'E. à l'O., et 100 kilom. du N. au S. ; pop. 2,000,000 hab. Ville principale, St-Paul-de-Loanda, dont la population indigène est évaluée à 15,000 hab., et la population européenne à 1,200 hab. Ce pays, sillonné de montagnes peu élevées, est arrosé par de nombreux cours d'eau, dont les principaux sont : le Danda, le Coanza, la Benga ; le sol est très-fertile en productions des régions tropicales : on y trouve des mines de fer et des mines de cuivre, de l'or en poudre, du pétrole en abondance, de la gomme, etc., que les indigènes échangent avec les Portugais. Les Angolas, qui obéissent à un chef nommé *Angola*, d'où le pays tire son nom ; ils sont soumis aux grossières superstitions du fétichisme ; cependant on rencontre quelques familles chrétiennes, restes des missions florissantes que les jésuites firent autrefois dans ces parages. Il fa côte d'Angola, qui comprend le royaume, dans les cartes marines, le littoral depuis la baie d'Ambriz jusqu'à St-Philippe-de-Benguela, fut découverte en 1486, par le navigateur portugais Diégo Cam ; peu après les Portugais fondèrent des établissements sur divers points du littoral et bâtirent St-Paul-de-Loanda (1578), qui est resté la résidence du gouverneur. Leurs possessions s'étendent à l'intérieur jusqu'à une distance de 450 kilom., néanmoins tout ce territoire n'est pas sous la domination du Portugal, qui ne possède en somme que quelques forts et des comptoirs ou *feiras*, situés à de grandes distances les uns des autres.

ANGOLAN ou **ANGOLAM** s. m. (an-go-lan). Bot. Nom vulgaire du genre alangion.

ANGOLI s. m. (an-go-li). Ornith. Poule sultane des Indes.

ANGON s. m. (an-gon — du gr. *agkos*, crochet). Antiq. Javelot ou demi-pique des Francs : *On lancait l'*ANGON. *On l'on s'en serpoit pour combattre de près.* (Acad.) *Les Francs tiennent une espèce de javelot nommé* ANGON, *où s'enfoncent deux fers recourbés.* (Chateaub.) *Quand nos aïeux élevaient sur le pavois les rois de la première race, ils leur mettaient dans la dextre l'*ANGON. (Gén. Bardin.) ‖ On dit aussi ANCON.

— *Angon catabalistique*, Machine de guerre formée d'un arbre sur pied dépouillé de ses branches, ou d'un montant de bois vert, planté verticalement en terre et courbé de force au moyen d'un cordage. Lorsqu'on lâchait la corde, l'arbre, se relevant brusquement, venait frapper un trait ou une pierre qu'il lançait au loin.

— Pêch. Espèce de lance barbelée dont on se sert pour tirer les crustacés d'entre les rochers.

ANGONE s. f. (an-go-ne — du gr. *agchoné*, suffocation). Pathol. Constriction du larynx, qui fait craindre la suffocation : *L'*ANGONE *est un symptôme fréquent de l'hystérie et de quelques autres affections nerveuses.* (Nysten.)

ANGOPHORE s. m. (an-go-fo-re — du gr. *agkon*, coude, angle ; *phoros*, qui porte). Bot. Genre de myrtacées, renfermant quelques arbres propres à l'Australie et cultivés dans les serres.

ANGOR s. m. (an-gor — mot lat., même sens). Pathol. Anxiété morale ou physique.

ANGORA adj. (an-go-ra). Se dit d'une certaine variété de chats, de chèvres, de lapins originaires d'Angora, remarquables par leur poil long et soyeux : *Un chat, une chèvre* ANGORA. *Je lui ai parlé du beau chat* ANGORA *que j'ai vu dans votre salon, et il lui a pris une si grande envie de l'avoir que vous devriez lui en faire cadeau.* (G. Sand.)

— S'empl. substantiv. : *La dominait un* ANGORA, *le chat favori de madame Popinot.* (Balz.) *Elle avait une petite jeannette en velours, qui brillait sur son cou comme l'anneau noir que la fantaisie nature met à la queue d'un* ANGORA *blanc.* (Balz.)

Chaque nouveau guerrier sur l'*angora* s'élance,
Et réveille le chat qui dort. FLORIAN.

— Gramm. On dit souvent *chat, lapin*, etc., *angora*. Alors on confond *Angora*, contrée de l'Afrique, avec *Angora*, ville de la Turquie d'Asie. C'est une faute que signalent toutes les grammaires.

ANGORA, ancienne Ancyre, en turc *Engour*, ville forte de la Turquie d'Asie, dans le pachalik d'Anatolie, ch.-lieu de district, à 330 kilom. S.-E. de Constantinople ; pop. 60,000 hab. Evêché arménien ; commerce d'opium, de miel, de cire et de tissus excellents ; fabriques d'étoffes en poil de chèvre, dites *angora*. Ville très-ancienne, fondée, dit-on, par le roi Midas, Angora fut, avant la conquête romaine, le ch.-lieu des Gaulois Tectosages établis en Asie Mineure ; son importance s'accrut encore sous la domination de Rome ; mais au déclin de l'empire, elle fut exposée aux ravages des divers ennemis : les Perses, les Arabes, les Turcs s'en emparèrent successivement ; enfin, en 1401, elle fut témoin de la victoire de Tamerlan sur Bajazet. Nombreux restes de monuments romains, qu'explique la prédilection qu'Auguste avait pour cette ville.

ANGOSTURA ou **SANTO TOME DE LA NUEVA GUYANA**, ou **BOLIVAR**, ville de la république de Venezuela, sur l'Orénoque, chef-lieu de la province de Guyane, à 55 kilom. S.-E. de Caracas ; 8,000 hab. Evêché, commerce de cacao, indigo, coton, sucre, tabac, bœufs, chevaux, peaux et viandes desséchées ; tout le commerce se fait par la voie de l'Orénoque, bien que la côte du Nord soit peu éloignée, mais elle est séparée d'Angostura par une chaîne de montagnes élevées et sans issue.

ANGOSTURE s. f. (an-go-stu-re). Bot. Syn. d'*angusture*. V. ANGUSTURE.

ANGOT (Jean). V. ANGO.

ANGOT (MADAME), un de ces types populaires dans lesquels se résument tous les ridicules d'une époque. On a souvent comparé les révolutions à ces mouvements violents qui produisent quelquefois au sein des eaux et qui amènent à la surface, du fond de la vase, des objets, des détritus inconnus dont

fait grâce et lui rend sa liberté, que son mari vient de racheter au prix d'une forte rançon. C'est là, sans doute, que Aude aura puisé l'idée de la pièce que nous avons citée tout à l'heure : *Madame Angot au serail de Constantinople.*

Aujourd'hui, il n'est plus guère question de Mme Angot ; mais le type n'en est pas perdu pour cela ; il vit encore, seulement il a perdu ses aspérités saillantes au rude frottement d'une génération sceptique et moqueuse ; les éclats du vieux rire gaulois l'ont étourdi. Les dames Angot de notre temps ne vont plus au bane d'œuvre aspirer la fumée de l'encens, elles ne font plus fracas de leurs équipages à Longchamp ; ce monopole a passé en d'autres mains. Mais elles donnent des professeurs de danse et de piano à leurs filles, et, quelquefois, elles-mêmes quêtent pour les bureaux de bienfaisance et se font dames de charité.

ANGOT (Jeu de madame). Nom d'un jeu d'action qui se joue quelquefois dans les salons, pendant les longues soirées d'hiver. La société s'étant assise en rond, celui qui dirige le jeu raconte de la manière la plus burlesque l'histoire d'une pauvre dame dont la vie a été remplie d'aventures impossibles. A chaque aventure, l'héroïne de l'histoire a été atteinte d'une infirmité incurable. D'abord c'est un tremblement de tête, puis un clignement d'yeux, puis un tournoiement de bouche, etc. A mesure qu'il annonce une infirmité, le narrateur la simule, et il faut que chacun des assistants fasse comme lui, sous peine de donner un gage. Quand l'histoire est avancée, le salon ressemble à une réunion de possédés, tous, hommes et femmes, exécutant à qui mieux mieux les mouvements les plus comiques. Enfin, comme toute chose doit avoir un terme, la pauvre Mme Angot succombe à tant de secousses, et son historien engage la société à lui faire des obsèques dignes de sa haute célébrité. Les mouvements cessent alors. Les joueurs se lèvent, et chacun, saisissant son siège à deux mains, le traîne autour du salon en suivant son voisin jusqu'à ce qu'il se retrouve à sa place. Le jeu de Mme Angot est aussi quelquefois appelé *jeu de mère Robinette.*

ANGOULE (an-gou-le). *Pois d'angoule*, ou *pois d'angola*, Fruit du Cytise de l'Inde : *Sa mère le berçait avec son pied, tandis qu'elle s'amusait à lui faire un collier avec des pois* d'Angoule *rouges et noirs.* (B. de St-P.)

ANGOULÊME, ch.-lieu du dép. de la Charente, anc. cap. de l'Angoumois, à 439 kil. S.-S.-O. de Paris, sur une montagne au pied de laquelle coule la Charente ; évêché, lycée ; pop. aggl. 22,363 hab. — pop. tot. 24,961 hab. L'arrond. a 9 cant., 137 comm., 138,944 hab. Distilleries d'eaux-de-vie, dites de Cognac ; papeteries importantes ; entrepôt du commerce de Bordeaux et des dép. du Midi. La tour de Marguerite de Valois, du fanatique protestant Poltrot de Méré, de J.-L. de Balzac, des deux Saint-Gelais, de l'ingénieur Montalembert, du régicide Ravaillac et du physicien Coulomb. On y avait établi, sous la Restauration, une école de marine qui fut transférée à Brest en 1830.

Mentionnée pour la première fois par le poëte Ausone (IVe siècle), sous le nom d'*Ineulisma*, Angoulême est appelée *Civitas Ecolismensium* dans la Notice des Gaules. Elle passa successivement sous la domination des Wisigoths, des Francs et des Anglais. Elle chassa ces derniers sous Charles V, et se donna à ce monarque. Érigée en duché par François Ier et cédée depuis, comme gage, à Charles de Valois, elle fut réunie à la couronne en 1710. A dater de cette époque jusqu'en 1830, elle devint l'apanage des princes de la maison royale.

Angoulême conserve quelques restes intéressants de ses anciennes fortifications et d'un vieux château. L'église Saint-André, qui date du commencement du XIe siècle, et l'antique abbaye de bénédictins fondée par saint Cybard, sous le règne de Charlemagne, méritent l'attention. Mais le monument le plus remarquable est sans contredit la Cathédrale, dédiée à saint Pierre. Cet édifice, qui appartient au style roman-byzantin de transition, date du XIIe siècle. Elle n'a qu'une nef voûtée en berceau, et dont la longueur dans œuvre est de soixante-douze mètres. Le chœur est terminé par une abside semi-circulaire. Les deux ailes étaient primitivement plus allongées ; celle du nord est surmontée d'une tour à sept étages superposés en retraite ; une autre tour placée à l'extrémité de l'aile du sud a été détruite par les calvinistes, en 1568. Au centre du transsept s'élève une lanterne percée de douze fenêtres à plein cintre. La façade, large de vingt mètres, est fort belle : elle offre trois rangs d'arcades superposés. Les arcades de la rangée inférieure sont séparées par des colonnes à chapiteaux ornés de feuillages ; celle du milieu, plus large et plus élevée que les autres, donne entrée dans l'église ; les quatre autres sont aveugles. Une fenêtre, la seule de la façade, est pratiquée dans l'arcade placée au-dessus de la porte. Les arcades à droite et à gauche de cette fenêtre et celles de la rangée supérieure sont garnies de statues. Un entablement droit, à corniche saillante, couronne ce frontispice ; deux clochetons de forme ronde s'élèvent aux extrémités.

ANGOULÊME (Charles de Valois, duc d'), fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, né en 1573, mort en 1650. Il porta d'abord le titre de comte d'Auvergne, qu'il quitta en 1619, après avoir reçu le duché d'Angoulême. Il s'attacha de bonne heure à la fortune de Henri IV, et combattit glorieusement à Arques, à Ivry et à Fontaine-Française. En 1602, il fut impliqué dans la conspiration de Biron, reçut sa grâce, seconda néanmoins les intrigues de la marquise de Verneuil, et fut condamné à une prison perpétuelle. Remis en liberté par Louis XIII (1616), il rendit d'importants services à ce prince, au siége de La Rochelle et dans les guerres du Languedoc, d'Allemagne et de Flandre. Ce prince avait hérité des goûts littéraires de son père, et il a laissé divers écrits, entre autres : *Mémoires très-particuliers du duc d'Angoulême, pour servir à l'histoire des règnes de Henri III et Henri IV.* Ces *Mémoires* forment le tome Ier des *Mémoires particuliers pour servir à l'histoire de France.* — Un de ses fils, *Louis-Emmanuel de Valois, duc d'*Angoulême (1596-1653), d'abord évêque d'Agde, puis colonel général de la cavalerie et gouverneur de Provence, se distingua aux sièges de Montauban et de La Rochelle, et dans les guerres d'Italie et de Lorraine.

ANGOULÊME (Louis-Antoine de Bourbon, duc d'), dernier dauphin de France, fils du comte d'Artois, depuis Charles X, né à Versailles en 1775, mort à Goritz en 1844, eut pour gouverneur M. de Sérent, suivit son père dans l'émigration en 1789, acheva son éducation militaire à Turin, reçut, en 1792, le commandement d'un corps d'émigrés, mais ne se fit remarquer par aucune action d'éclat. En 1799, il épousa, à Mittau, sa cousine Marie-Thérèse, fille unique de Louis XVI, et il resta constamment, avec elle, auprès de Louis XVIII, jusqu'au mois de janvier 1814, époque à laquelle il débarqua à Saint-Jean-de-Luz. De cette ville, il adressa à l'armée une proclamation libérale où l'on remarquait ces mots : « Je viens briser vos fers... Marchons tous ensemble au renversement de la tyrannie. » Le 12 mars, il prenait possession de Bordeaux au nom du roi, et recevait, le 15 mai suivant, le titre de grand amiral de France. Il se trouvait encore à Bordeaux en mars 1815, lorsqu'on apprit le retour de Napoléon de l'île d'Elbe. Nommé alors lieutenant général du royaume, on peut dire qu'il justifia, autant qu'il était en lui, cette marque de haute confiance. Il se rendit en toute hâte à Toulouse, y organisa un gouvernement, courut à Nîmes, et, avec trois mille hommes, tant troupes de ligne que volontaires, il s'avança sur Lyon, espérant y arrêter la marche triomphale de Napoléon ; mais, quelques succès, qu'il obtint d'abord furent suivis d'une entière défaite, et il se vit avec douleur abandonné des siens. Après avoir été retenu six jours prisonnier au Pont-Saint-Esprit, il fut conduit au port de Cette, par ordre de l'empereur, et fit voile pour Barcelone. Le désastre de Waterloo lui rouvrit les portes de la France. Envoyé par Louis XVIII dans les départements méridionaux, il parvint à mettre un terme à l'odieuse réaction qui ensanglantait ces belles contrées. Lorsque, en 1823, le cabinet des Tuileries eut résolu de renverser le gouvernement libéral des Cortès, le duc d'Angoulême fut mis à la tête de l'armée. Cette campagne, à laquelle se rattache guère aujourd'hui que le succès du Trocadero, fut assez courte que facile. Le généralissime sut racheter ce que cette guerre avait d'impopulaire par la modération qu'il mit dans son triomphe. Bientôt il eut à arrêter les excès de ceux mêmes qu'il était venu secourir : dans une ordonnance rendue à Andujar, il flétrit la conduite de Ferdinand VII et de ses conseillers. A la mort de Louis XVIII, le duc d'Angoulême prit le titre de dauphin, et eut voix délibérative au Conseil. Le 29 juillet 1830, il prit le commandement des débris de l'armée royale, après avoir outragé le duc de Raguse, qui avait été impuissant à dompter la révolution, puis il signa, avec Charles X, sa renonciation au trône en faveur du duc de Bordeaux. Il suivit ensuite son père, sous le nom de *comte de Marnes*, à Holyrood, à Prague et à Goritz. Ce prince n'était dépourvu ni des qualités du cœur, ni de celles de l'intelligence. Il avait de la bravoure, et même un certain esprit d'à-propos. On lui prête ce mot d'une beauté antique, qu'il aurait adressé au bailli de Suffren, lorsque l'illustre marin, de retour de sa campagne de l'Inde, vint le visiter : « Je lisais en ce moment même les vies des hommes illustres de Plutarque ; je quitte mes héros pour vous avec plaisir, puisque j'ai le bonheur d'en avoir un devant les yeux. »

ANGOULÊME (Marie-Thérèse-Charlotte, duchesse d'), fille de Louis XVI, épouse du précédent, née à Versailles en 1778, morte à Frosdorf en 1851, reçut en venant au monde le titre de *Madame Royale*, et fut élevée par Mmes de Rohan-Guémenée, de Polignac, de Tourzel et de Mackau. Enfermée au Temple avec ses parents, après la journée du 10 août, elle eut la douleur de voir son père et sa mère monter sur l'échafaud ; son frère lui-même (Louis XVII) lui fut enlevé le 9 juin 1795. Vingt jours après, la Convention, par un décret, chargeait le comité de salut public de proposer à la cour de Vienne l'échange de la *fille du dernier roi des Français*, contre les conventionnels Bancal, Quinette, Camus et Lamarque, le ministre de la guerre Beurnonville, livrés par Dumouriez, le représentant Drouet, l'ambassadeur Sémonville et autres, arrêtés par l'Autriche, contre le droit des gens. Ce n'est qu'au bout de six mois, le 19 décembre, que la princesse sortit de prison. Un capitaine de gendarmerie la conduisit à Bâle en chaise de poste, et avec tous les égards dus à son rang et à ses malheurs. On arriva dans cette ville le 25, et dès le lendemain l'échange eut lieu. La malheureuse orpheline, réunie aux siens, suivit leur fortune, errant avec eux en Allemagne, et se fixant enfin en Angleterre. En 1814, elle fit son entrée dans Paris aux côtés de Louis XVIII, et fut saluée par les vieux royalistes comme l'ange tutélaire de la France. Ils se plaisaient à répéter ces mots tracés par elle sur les murs du Temple, en quittant cette prison : « O mon Dieu! pardonnez à ceux qui ont fait mourir mes parents! » Le retour de Napoléon, en mars 1815, la surprit à Bordeaux. Son mari partit, le 9, pour organiser la résistance dans le Midi ; elle resta à Bordeaux, et, par sa fermeté, conserva cette ville à la cause royale, dix jours encore après la rentrée de l'empereur aux Tuileries. On la vit animer les autorités civiles, passer des revues entourée d'officiers généraux, visiter les troupes dans les casernes, présider à l'organisation de la défense et de l'attaque. Elle ne partit que le 1er avril, lorsque l'armée eut fait défection, et que les habitants eurent été refroidis eux-mêmes par le voisinage d'un petit corps envoyé contre la ville, sous les ordres du général Clausel. C'est dans cette circonstance que Napoléon, qui savait buriner un mot comme un burine sur l'acier, a dit que la duchesse était *le seul homme de sa famille.* Un navire la transporta à Londres, d'où elle alla rejoindre la cour fugitive à Gand, puis elle rentra en France après le désastre de Waterloo. Sa vie n'offre plus rien de particulier. On dit pourtant que, le 29 juillet 1830, elle s'opposa avec beaucoup de fermeté à l'évacuation de la capitale par les troupes. Cette princesse était peu populaire. Le parti libéral la regardait généralement comme l'inspiratrice de tous les actes de vengeance, de toutes les mesures rétrogrades, de toutes les concessions faites au clergé. Il y avait dans son caractère, dans sa physionomie même, quelque chose de dur, peu fait pour inspirer la sympathie. Elle était douée de connaissances assez étendues ; on lui attribue l'écrit suivant : *Mémoires particuliers formant, avec l'ouvrage de M. Hue et le Journal de Cléry, l'histoire complète de la captivité de la famille royale au Temple*, 1817, in-8°.

ANGOULEVENT, nommé aussi Nicolas Joubert, fou et valet de chambre de Henri IV, prenait le titre de *prince des sots* ou de *prince de la sottise.* Il eut avec les comédiens de l'hôtel de Bourgogne une contestation fort vive au sujet de la *Triomphante des sots*, qu'il déclarait sa propriété exclusive. Quelques opuscules, très-rares aujourd'hui, se rattachent à ce singulier personnage.

ANGOUMOIS, anc. province de France, cap. Angoulême ; forme aujourd'hui le dép. de la Charente et une partie de celui de la Dordogne. Le comté et le duché d'Angoulême répondaient à peu près à l'Angoumois. Pépin, roi d'Aquitaine, l'érigea en comté au IXe siècle, et, après avoir été possédé quelques années par les Anglais, il fut réuni à la couronne sous Charles V, et n'eut plus que des comtes et des ducs apanagistes.

ANGOUMOIS, OISE s. et adj. (an-gou-moi, oi-ze). Géogr. Habitant de l'Angoumois ; qui appartient à cette anc. prov. ou à ses habitants : *C'était un* Angoumois *fort poli. Nous étions entourés de fort jolies* Angoumoises. *Le bœuf* Angoumois *se rapproche du bœuf limousin par ses cornes et par son pelage.* ‖ On dit aussi Angoumoisin, ine.

— Sylvicult. Nom vulgaire d'une espèce de chêne.

— Hortic. Variété d'abricotier qui donne un fruit dont la chair est savoureuse, bien que légèrement acide.

ANGOUMOISIN, INE s. et adj. (an-gou-moi-zain, i-ne). Géogr. Syn. de *angoumois, oise : Les* Angoumoisins *ne l'en demandent pas davantage.* (Balz.) *Je soupçonne fort ma vieille robe de velours et ma figure* Angoumoisine *d'amuser les Parisiennes.* (Balz.)

ANGOURBODE, dans la mythologie scandinave, Géante que le dieu Loke rendit mère du loup Fenris, du serpent Iormpungandour, et d'Héla.

ANGOURIE s. f. (an-gou-ri — du gr. *agguorion*, sorte de melon d'eau). Bot. Genre de cucurbitacées, renfermant un petit nombre d'espèces, qui croissent dans l'Amérique équatoriale. ‖ On dit aussi angurn.

ANGOUYA s. m. (an-gou-ia). Rat du Brésil.

ANGOXA, région maritime de l'Afrique orientale, sur la côte de Mozambique. Les Portugais y ont établi des comptoirs, et y font, avec les nègres et les Maures, un grand commerce de riz, d'ivoire et d'or. ‖ Nom d'un groupe d'îles, situé dans le canal de Mozambique, vis-à-vis du district de ce nom.

ANGRA, ville et port de l'archipel des Açores, dans l'île Terceira, cap. de tout l'archipel, par 38° 38' lat. N. et 29° 32' long. O. ; place forte, siége du gouvernement général des Açores et d'un évêché ; arsenal, collége militaire, exportation de vins et de grains ; 14,000 hab. ‖ Petite ville de l'Afrique occidentale, sur la côte de Gabon, dans la Guinée supérieure ; factorerie hollandaise. On donne aussi le nom d'*Angra* à la baie qui baigne la ville de ce nom.

ANGRA-DOS-REYS, ville du Brésil, dans la province et à 110 kil. S.-O. de Rio-Janeiro, sur la baie de son nom ; commerce considérable de riz, manioc, sucre et indigo. Pop. 3,000 hab. ‖ Baie de la province de Rio-Janeiro, la plus considérable de celles que présente la côte du Brésil, par 23° de lat. S. et 4°° long. O. ; elle est formée par deux promontoires, entre lesquels s'élèvent deux îles, qui séparent la baie de la pleine mer, en laissant trois passes.

ANGRAN D'ALLERAY (Denis-François), magistrat français, né à Paris en 1715, mort en 1794, occupa successivement différentes charges dans la magistrature, et fut membre de l'assemblée des notables en 1787. La Révolution le trouva lieutenant civil au Châtelet et conseiller d'État. Dans toutes ces circonstances, il joignit à une grande élévation d'idées, à une éloquence douce et persuasive, une grande simplicité de mœurs et une bonté d'âme peu commune ; c'est à un trait de sa vie que Chastenet-Puységur empruntа le sujet d'une comédie intitulée le *Juge bienfaisant.* Pendant la Terreur, il fut traduit au tribunal révolutionnaire et eut pour accusateur Fouquier-Tinville, qui voulait le sauver. Interrogé s'il avait fait passer des secours aux ennemis de l'État, il répondit sans hésiter qu'il avait envoyé de l'argent à M. de la Luzerne, l'un de ses gendres. « Ignorais-tu la loi qui le défend ? lui dit un des jurés. — Non, répliqua-t-il courageusement, mais la loi de la nature a parlé plus haut à mon cœur que la loi de la république. » Cette noble réponse fut son arrêt de mort.

ANGREC s. m. (an-grèk — du malais *angarek*, même signif.). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, dont les différentes espèces vivent dans les contrées intertropicales de l'ancien et du nouveau monde : L'ANGREC *odorant fournit les feuilles communes dans le commerce sous le nom de* faham, *et de* the de l'île Bourbon.

ANGRI, ville d'Italie, dans l'ancien royaume de Naples, province de la Principauté-Citérieure, district et à 18 kil. N.-O. de Salerne ; 7,347 hab. Ch.-lieu de cant.

ANGRIE (en lat. *Angria*), ancienne province d'Allemagne, située entre l'Ems et le Weser, et qui, au XIIe siècle, était comprise dans le duché de Saxe.

ANGRIVARIENS s. m. pl. (an-gri-va-rian — du lat. *Angrivarii*, formé de *Angria*). Géogr. anc. V. l'art. suivant.

ANGRIVARII, nom latin des Angrivariens, peuple de l'ancienne Germanie établi sur les bords du Weser, au nord des Chérusques ; leur territoire, appelé *Angrie* au moyen âge, fut le domaine de Witikind, et forme actuellement la partie méridionale du royaume de Hanovre.

ANGROIS s. m. (an-groi). Techn. Petit coin au moyen duquel on affermit le manche d'un marteau.

ANGSTER s. m. (an-gstèr). Petite monnaie de Suisse, de la valeur d'un quart de kreutzer ou un peu moins de 1 centime.

ANGUICHURE s. f. Blas. et Chass. V. Enguichure.

ANGUICIDE adj. (an-ghi-si-de — du lat. *anguis*, serpent ; *cædere*, tuer). Qui a la propriété de faire périr les serpents.

ANGUIDÉ, ÉE adj. (an-ghi-dé — du lat. *anguis*, serpent). Erpet. Qui ressemble à un orvet.

— s. m. pl. Famille de reptiles sauriens qui a pour type le genre orvet.

ANGUIER (François), sculpteur, né à Eu en 1604, mort à Paris en 1669. Son père, qui était menuisier, le plaça d'abord dans l'atelier de Carron d'Abbeville, sculpteur et architecte ; puis il l'envoya à Paris, où il étudia sous Simon Guillain, ainsi que son frère Michel. Après être allé passer quelque temps en Angleterre, il se rendit à Rome, où il resta pendant deux ans, et vécut intimement avec Poussin, Dufresnoy, Mignard et Stella. De retour à Paris, il obtint de Louis XIII un logement au Louvre et la garde du cabinet des antiques. François Anguier, comme beaucoup d'artistes de son temps, n'a guère exécuté que des mausolées. Celui de *Henri Ier duc de Longueville*, qu'il exécuta pour l'église des Célestins, s'élève aujourd'hui au milieu de la salle qui porte son nom et celui de son frère Michel, au musée de sculpture du Louvre ; ce monument comprend un obélisque en marbre, orné de trophées et de quatre statues symboliques, la Vérité, l'Union, la Justice et la Force. On a placé dans la même salle la statue de *Jacques-Auguste de Thou*, qui figurait autrefois sur le tombeau de ce personnage dans l'église Saint-André-des-Arts, et celle qui ornait également le tombeau de *Charlotte de la Trémoille*, princesse de Condé. Parmi les autres ouvrages de François Anguier, qu'on voyait autrefois dans les églises de Paris, on cite le *Tombeau du cardinal de Bérulle*, à l'Oratoire, et la statue du duc de *Rohan-Chabot*, aux Célestins. On regarde comme son chef-d'œuvre le mausolée qu'il éleva, dans l'église de la Visitation, à Moulins, à la mémoire du duc *Henri de Montmorency* (décapité à Toulouse, en 1632) : ce tombeau, comme celui du duc de Longueville, est orné de quatre statues, personnifiant la Piété, la Valeur, la Libéralité et la Noblesse. Le style de ces divers ouvrages manque ni de noblesse, ni de gravité religieuse, mais il pèche par une certaine lourdeur dans les formes. François Anguier refusa, dit-on, de faire partie de l'Académie des Arts. Il fut le maître de Girardon.

ANGUIER (Michel), sculpteur, né à Eu en 1612, mort à Paris en 1686. De bonne heure, il s'exerça, sans maître, à l'art difficile de la sculpture. Il étudia ensuite, avec son frère aîné, François, sous Simon Guillain, à Paris, et de là, il se rendit à Rome, où l'Algarde lui donna des conseils et lui confia l'exécution de divers bas-reliefs. Le talent dont il fit preuve lui valut d'être employé aux travaux de sculpture des églises de Saint-Pierre et de Saint-Jean des Florentins ; il travailla aussi pour plusieurs riches particuliers. Pendant le séjour de dix années qu'il fit à Rome, il s'appliqua assidûment à l'étude des chefs-d'œuvre de l'art antique. Revenu en France, en 1651, il fut chargé de faire le modèle d'une statue colossale de Louis XIII, qui fut coulée en bronze et érigée à Narbonne. Il exécuta ensuite un assez grand nombre de statues et de bas-reliefs, destinés à accompagner les peintures décoratives de Romanelli, dans l'appartement d'Anne d'Autriche, au vieux Louvre. Reçu à l'Académie en 1668, il en fut nommé recteur en 1671. Son morceau de réception était une statue exécutée représentant *Hercule et Atlas.* En 1674, il fit, d'après les dessins de Le Brun, les sculptures de la *Porte Saint-Denis*, ouvrages conçus dans le goût pompeux de l'époque, mais où l'on ne saurait méconnaître une grande correction de style. Michel Anguier avait pris aussi une large part aux travaux du Val-de-Grâce. Il exécuta notamment les sculptures des pendentifs et les reliefs qui décorent les arcades des neuf chapelles de cette église, et fit pour le maître-autel une *Nativité* (Jésus au berceau entre la sainte Vierge et saint Joseph), qui est placée aujourd'hui sur l'autel de la Vierge, dans l'église de Saint-Roch. On voit encore dans ce dernier édifice, au-dessus du tronc, le groupe de deux frères anges, un très-beau *Christ* en marbre qui décorait autrefois le maître-autel de la Sorbonne. Cet ouvrage est d'un beau sentiment, d'une exécution savante, et a plus de souplesse que n'en montrent en général les productions du même artiste. Les seuls ouvrages que le musée de sculpture du Louvre ait de Michel Anguier sont un buste de *Colbert* et le tombeau de *Jacques de Souvré de Courtevaux.*

ANGUIFORME adj. (an-ghi-for-me — du lat. *anguis*, serpent ; *forma*, forme). Qui ressemble à un serpent, qui en a la forme.

— s. m. pl. Erpét. Famille de reptiles qui tiennent des batraciens par la peau, et des ophidiens par la forme de leur corps.

ANGUIGÈNE s. m. (an-ghi-jè-ne). Espèce de serpents.

ANGUIGÈNES s. m. pl. Nom donné par Ovide aux Thébains, parce que la fable les fait naître des dents d'un dragon (*anguis*, serpent, dragon ; et *genus*, naissance).

ANGUILLA ou **ANGUILLE**, île des Antilles anglaises, la plus au nord du groupe des Caraïbes, par 18° 20' lat. N. et 65° 42' long. O. ; 8,000 hab., disséminés dans plusieurs villages, dont le principal est Anguilla. Cette île, qui doit son nom à sa forme tortueuse, est très-basse, unie, sablonneuse, peu productive, et manque d'eau douce ; on y cultive néanmoins le tabac, le coton et la canne à sucre. Elle a été occupée en 1650 par les Anglais, qui depuis en sont restés les maîtres.

ANGUILLADE s. f. (an-ghi-lla-de ; *ll* mill. — rad. *anguille*). Coup donné avec une peau d'anguille, et par ext. avec un fouet, un mouchoir tortillé, ou toute autre chose semblable : *Le pâtissier lui battla l'*anguillade *si bien que sa peau n'eût rien valu à faire cornemuse.* (Rabelais.)

Ce beau valet m'eût donné *l'anguillade*
Et puis m'eût laissé là.
Régnier.

Pendant qu'on donne au maître *l'anguillade*,
Le mulet fait sur l'herbette gambade.
La Fontaine.

ANGUILLAIRE adj. (an-ghi-lè-re ; *ll* mill. — rad. *anguille*). Bot. Syn. d'*orthie.*

ANGUILLARA (Giovanni-Andrea dell'), poëte italien, né à Sutri (Toscane) vers 1517, mort vers 1570, fut correcteur d'imprimerie à Venise, et eut une existence assez agitée. On lui doit une traduction en vers des *Métamorphoses* d'Ovide, qui jouit en Italie d'une grande réputation, grâce à la facilité, à l'élégance et à la poésie du style. Il traduisit aussi le premier livre de l'*Énéide.* Il a également laissé quelques odes, quatre satires dans le genre burlesque, un *Œdipe-Roi*, mauvaise imitation du chef-d'œuvre de Sophocle, etc.

ANGUILLARA (Louis), médecin et botaniste italien, né à Anguillara (États de l'Église) vers le commencement du XVIe siècle, mort en 1570, a été mis avec raison au nombre de ceux qui ont le mieux réussi à rattacher les connaissances botaniques modernes aux anciennes. Pour arriver à reconnaître les plantes mentionnées dans les auteurs grecs et latins, il parcourut l'Italie, l'Illyrie, la Turquie, plusieurs îles de la Méditerranée, la Crète, Chypre, la Corse et la Sardaigne, l'Helvétie transalpine et les environs de Marseille. Il acquit ainsi de vastes connaissances et une grande célébrité. Il consigna le résultat de ses travaux dans quatorze lettres *sur les simples*, qui sont décrites exactement une vingtaine de plantes nouvelles ; il y cite, en grec, plusieurs passages de Cratevas, qu'il avait copiés sur un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise, et ce sont les seuls de cet auteur qui aient été imprimés.

ANGUILLARA, ville des États romains, sur le lac Bracciano, à 28 kil. N.-O. de Rome ; 7,800 hab. ‖ Gros bourg de la Vénétie, à 28 kil. sud de Padoue, sur la rive gauche de l'Adige ; 2,250 hab.

ANGUILLARD s. m. (an-ghi-llar ; *ll* mill. — rad. *anguille*). Erpét. Espèce de batracien du genre grenouille.

ANGUILLE s. f. (an-ghi-lle ; *ll* mill. Pour tous les mots où se rencontrent de suite les mots où se rencontrent de suite ces trois lettres *gui*, et qui ont pour radical le mot lat. *anguis*, la prononciation est très-contestée : les uns veulent que *ui* se prononce comme dans *huile* ; les autres comme dans marguillier. C'est cette dernière prononciation que nous avons adoptée, comme plus conforme au génie de notre langue, et nous n'avons fait d'exception que pour le mot *anguis* (gu-i), à cause de sa physionomie toute latine. — du lat. *anguilla* ; formé de *anguis*, serpent). Poisson d'eau douce à peau visqueuse et très-glissante, dont la forme rappelle celle du serpent, et qui est recherché pour la délicatesse et la saveur de sa chair : *Pêcher des* anguilles. *Écorcher, dépouiller une* anguille. Anguille *à la poulette.* Anguilles *à la tartare. Matelote d'*anguilles. *Pâté, tourte d'*anguilles. *Filets d'*anguilles *roulés.* Anguille *à la broche. Servir un tronçon d'*anguille *à quelqu'un.* L'Anguille *vit dans les eaux courantes.* (Valenciennes.) *Les* Anguilles *ayant moins de 75 millimètres de tour au milieu du corps ne peuvent être pêchées et seront rejetées en rivière.* (B. Chapus.)

C'est l'*anguille* argentée errant en longs anneaux,
L'*anguille* au corps d'argent
Qui s'arrondit, serpente, et glisse en s'allongeant.
Boileau.

— Prov. et fig. *Échapper comme une anguille*, Se dit, au propre et surtout au fig., d'une personne qui échappe au moment où on croit la tenir : *J'avais traité avec lui, je croyais être à la conclusion, il m'a* échappé comme une anguille. (Acad.) ‖ *Femme se retourne mieux qu'anguille*, L'esprit d'une femme est plein de souplesse pour tromper, pour cacher ses projets. ‖ *Écorcher l'anguille par la queue*, Commencer par où il faudrait finir, ou bien commencer par le plus difficile. ‖ *Par trop presser l'anguille on la perd*, En exigeant trop, on risque de tout perdre. ‖ *Rompre l'anguille sur le gronon*, Tenter l'impossible, dit-on aussi, dans le même sens, *Rompre des andouilles sur le genou.* ‖ *Il ressemble à l'anguille de Melun, il crie avant qu'on l'écorche*, Se dit de celui qui crie, qui se plaint, avant d'avoir souffert aucun mal, avant d'avoir éprouvé aucun préjudice. Selon quelques étymologistes, ce proverbe vient d'un nommé *L'Anguille*, qui était fort populaire à Melun. Il jouait, dans un mystère, le rôle de saint Barthélemy, qui fut écorché vif, comme on sait. Dès que *L'anguille* aperçut le bourreau, il se mit à crier, à une telle frayeur, qu'on avait d'avoir été touché, il poussa les hauts cris et se sauva. ‖ *Il y a quelque anguille sous roche*, Il y a quelque chose de caché là-dessous, ce n'est pas clair : *Le bonhomme fut si surpris de se voir chancelier encore par-dessus, qu'il crut qu'il y avait quel ue* anguille sous roche. (Mme de Sév.)

Hum ! je soupçonne ici quelque *anguille sous roche.*
Fabre d'Eglantine.

‖ *Tonneau pâté d'anguille*, La meilleure chose lasse, dégoûte, quand elle revient trop souvent ; allusion à la chair de l'anguille, très-savoureuse, il est vrai, mais qui rassasie bientôt, dont on se lasse facilement. ‖ *Faire avaler des anguilles, des couleuvres à quelqu'un*, Lui faire éprouver des mortifications, des chagrins :

Sotte ignorance et jugement léger
Vous ont jadis, on le voit par vos œuvres,
Fait avaler *anguilles et couleuvres.*
J.-B. Rousseau.

— Jeu. *Anguille.* Jeu d'écoliers, dans lequel un d'eux poursuit les autres en les frappant avec un mouchoir noué en forme d'*anguille.*

— Zool. Nom vulgaire donné à plusieurs animaux dont la forme approche plus ou moins de celle de l'anguille. *Anguille aveugle*, le gastrobranche aveugle. ‖ *Anguille électrique, anguille de Cayenne, anguille tremblante*, La gymnote électrique. ‖ *Anguille de haie*, Périphrase qui sert à désigner la couleuvre. ‖ *Anguille de mer*, Le congre. ‖ *Anguille de sable*, L'ammodyte, employé comme appât. ‖ *Anguille du vinaigre*, Nom vulgaire donné à une espèce du genre rhabdites, famille des anguillidées. ‖ *Anguille du blé rachitique*, Nom vulgaire donné à l'anguillule du blé.

— Physiq. Figurine de feuilles d'or, qui, tour à tour attirée et repoussée par les courants électriques, acquiert un mouvement régulier.

— Mar. Pièce de bois qui sert à soutenir, à maintenir un mât, avant que l'on va lancer à la mer. Syn. de *coitte.* ‖ Pièce de la coulisse du canon de chasse appelé *coursier.* ‖ *Nœud d'anguille*, Espèce de nœud coulant dont on peut se servir pour débarquer les futailles de peu de poids.

— Manuf. Faux pli que prend quelquefois le drap, quand on le foule.

— Art culin. *Anguille à la tartare*, Accommodée avec oignons, carottes, gousse d'ail, thym, laurier, persil, clous de girofle, poivre, sel, vin blanc, jaunes d'œuf, ce qui compose une sauce des plus relevées. ‖ *Anguille à la minute*, Cuite en moins d'un quart-d'heure dans de l'eau mêlée de sel, puis dressée sur une maître d'hôtel, avec pommes de terre frites. ‖ *Anguille en matelote*, Préparée à la sauce matelote. ‖ *Anguille à la poulette*, Préparée avec beurre, farine, vinaigre, vin blanc, poivre, champignons et bouquet garni. ‖ *Anguille à la broche*, Marinée dans huile, sel, laurier, oignons et persil ; grillée, puis servie avec une sauce poivrade ou une rémolade. ‖ *Anguille frite*, Cuite dans du vin blanc avec oignons, carottes, thym, laurier, refroidie, puis frite dans beurre, farine, muscade râpée, et enfin servie avec jaunes d'œuf et mie de pain, sur une sauce tomate ou italienne. ‖ *Anguille marinée grillée*, Sautée pendant deux minutes dans une casserole avec morceaux de beurre, puis marinée pendant deux heures dans sel, poivre, muscade, persil, fines herbes, champignons, échalote, ciboule, hachés ensemble ; ensuite panée, grillée et servie sur une sauce piquante ou aux anchois.

— Encycl. L'*anguille* appartient à la classe des malacoptérygiens apodes, où elle est le type de la famille des anguilliformes. C'est un poisson de forme cylindroïde, très-allongé, couvert d'un enduit visqueux ou *limoné*, comme disent les pêcheurs, et qui est répandu dans les eaux douces, saumâtres ou salées de l'Europe. On en connaît plusieurs espèces et plusieurs variétés distinctes, mais qui n'ont pas été jusqu'à présent caractérisées d'une manière suffisante : sur nos côtes, les principales sont le plat-bec, le verniaux et le long-bec. Les jeunes *anguilles* qui se trouvent à l'embouchure des cours d'eau sont appelées *civelles*, *bourons* ou *montées.*

L'*anguille* se trouve dans les eaux dormantes comme dans les eaux courantes, mais elle peut vivre longtemps dans l'herbe ou la terre humide ; aussi effectue-t-elle quelquefois de véritables migrations en traversant des espaces assez considérables, pour aller trouver les eaux qui lui conviennent le mieux. C'est surtout la nuit et par les temps couverts qu'elle voyage ; le jour, elle se blottit dans les touffes d'herbe. On a vu souvent des *anguilles* coupées en deux par la faux ou par le soc de la charrue. Ces migrations expliquent l'apparition ou la disparition subite des *anguilles* dans des eaux sans aucune communication avec les rivières.

Le mode de reproduction de l'*anguille* n'est pas encore connu ; on ignore si ce poisson est vivipare, ovipare ou ovovivipare ; aussi les contes les plus invraisemblables ont-ils été débités à ce sujet. Beaucoup de pêcheurs sont convaincus que l'*anguille* est produite par le gonjon ; toutefois, on sait qu'elle se reproduit dans les eaux salées. Tous les ans, au printemps, on voit des myriades de jeunes *anguilles* ou civelles remonter les fleuves en masses compactes, qui se divisent en arrivant au confluent des rivières. La tendance de ces poissons à remonter les cours d'eau, la facilité avec laquelle ils franchissent les courants les plus rapides et même les pentes les plus abruptes, pourvu qu'elles soient humides ou herbées, expliquent leur présence dans des lacs intérieurs situés quelquefois à une très-grande altitude. Arrivée dans les eaux qui lui conviennent, l'*anguille* grossit très-rapidement, car elle est très-vorace et douée d'une puissance digestive très-énergique. Dans un temps déterminé, elle donne des produits abondants, et devient une source de richesse pour certaines localités, telles que Comacchio, par exemple. Là, indépendamment des *anguilles* que l'on exporte pour être mangées à l'état frais, on en sale, on en fume des quantités considérables qui sont expédiées dans les diverses régions de l'Europe.

La chair de l'*anguille* est saine, nourrissante, assez difficile à digérer, mais d'un excellent goût, surtout quand elle a vécu dans des eaux vives et courantes. Elle entre pour une grande part dans le régime alimentaire des populations des côtes maritimes.

Anguille (Pâté d'), titre d'un conte de La Fontaine, l'un de ses plus jolis et de ses moins licencieux. Le fabuliste commence par exprimer en quatre vers sa théorie sur la constance en amour :

Maître beauté, tant soit exquise,
R